

ALLEMAGNE

N° code : 203/2023
Stage à gestion nationale

Stage de perfectionnement linguistique et culturel à BERLIN

Catégories concernées : les professeurs d'allemand de toutes catégories, qui désirent améliorer leur connaissance de l'allemand et enseignent dans un établissement public **du second degré**, et sous certaines conditions, les personnels contractuels et vacataires.

Ce stage est également ouvert aux professeurs de disciplines non-linguistiques qui ont de bonnes connaissances de l'allemand et exercent dans les sections européennes.

Prise en charge : les frais sur place (cours, activités organisées, déplacements, hébergement, repas) sont pris en charge par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Les frais de transport (domicile en France/lieu de stage) sont à la charge des participants, qui organisent eux-mêmes leur voyage.

Les participants sont dans l'obligation d'accepter les modalités d'hébergement prévues dans le cadre du stage et ne peuvent en aucun cas être accompagnés de personnes de leur entourage.

Les participants s'engagent à être présents pendant toute la durée du stage et à respecter les principes de ponctualité et d'assiduité. Toute infraction à cette règle fera l'objet d'un rapport adressé au chef d'établissement, à l'IA-IPR et à l'Inspection générale.

Nombre de participants : 16

Dates du stage : du 9 au 22 juillet 2023 – début de la formation le 10 juillet

Mode d'hébergement : logement chez des particuliers

Contenu :

Ce stage doit permettre aux participants de pratiquer de façon intensive la langue allemande, de renouveler leurs connaissances en matière de civilisation (au sens le plus large du terme, y compris dans sa dimension interculturelle), d'engager une réflexion sur l'enseignement de la civilisation et son intégration dans la pratique linguistique, d'élaborer des projets concrets de mise en œuvre pédagogique.

Objectifs :

Durant le stage, les participants devront :

- être mis en situation de pratiquer la langue allemande de façon intensive dans des situations et des registres variés,
- actualiser leur connaissance de la culture allemande dans ses aspects quotidiens et concrets,
- réfléchir sur l'enseignement de la civilisation allemande, par le biais d'une approche didactique centrée sur un projet et une réalisation à partir de thèmes d'études ;
- être entraînés à utiliser des techniques et des outils multimédia pour la mise en œuvre de projets pédagogiques.

Date limite des inscriptions en ligne : 16 janvier 2023

Modalités de transmission des dossiers (par la voie hiérarchique) : Le candidat transmettra son dossier au chef d'établissement qui le fera suivre à l'IA-IPR qui lui-même le transmettra à la DAREIC pour **le 31 janvier 2023** délai de rigueur.

ALLEMAGNE

N° code : 205/2023
Stage à gestion nationale

Stage de perfectionnement linguistique et culturel à Berlin

Catégories concernées : essentiellement les professeurs de disciplines non-linguistiques, qui enseignent ou souhaitent enseigner dans les sections européennes, dans les enseignements en DNL hors sections européennes ou dans les lycées préparant à la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur (Abitur).

Il est également ouvert à des professeurs qui désirent préparer l'examen donnant accès à une certification complémentaire en allemand, ainsi qu'aux professeurs d'allemand de toutes catégories qui enseignent dans un établissement public du second degré possédant une section européenne, et sous certaines conditions, les personnels contractuels et vacataires.

Prise en charge : les frais sur place (cours, activités organisées, déplacements, hébergement, repas) sont pris en charge par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Les frais de transport (domicile en France/lieu de stage) sont à la charge des participants, qui organisent eux-mêmes leur voyage.

Les participants sont dans l'obligation d'accepter les modalités d'hébergement prévues dans le cadre du stage et ne peuvent en aucun cas être accompagnés de personnes de leur entourage.

Les participants s'engagent à être présents pendant toute la durée du stage et à respecter les principes de ponctualité et d'assiduité. Toute infraction à cette règle fera l'objet d'un rapport adressé au chef d'établissement, à l'IA-IPR et à l'Inspection générale.

Nombre de participants : 16

Dates du stage : du 23 juillet au 5 août 2023 – début de la formation le 24 juillet

Mode d'hébergement : logement chez des particuliers

Contenu :

Ce stage permettra aux participants, outre de pratiquer la langue de manière intensive, de renouveler aussi leurs connaissances en matière de civilisation (au sens le plus large du terme), d'engager une réflexion sur les aspects linguistiques d'un travail interdisciplinaire, d'élaborer des projets concrets de mise en œuvre pédagogique.

Objectifs :

Durant le stage, les participants devront :

- être mis en situation de pratiquer la langue allemande dans des situations et des registres variés
- réfléchir sur les aspects linguistiques d'une approche didactique centrée sur un projet et débouchant sur une réalisation à partir de thèmes d'études en relation avec le lieu d'implantation du stage et dans un cadre interdisciplinaire ;
- actualiser leur connaissance de la culture allemande dans ses aspects quotidiens et concrets, notamment par la découverte de la ville et /ou de la région où sera implanté le stage ;

Date limite des inscriptions en ligne : 16 janvier 2023

Modalités de transmission des dossiers (par la voie hiérarchique) : Le candidat transmettra son dossier au chef d'établissement qui le fera suivre à l'IA-IPR qui lui-même le transmettra à la DAREIC pour le **31 janvier 2023** délai de rigueur.

AUTRICHE

N° code : 211/2023
Stage à gestion nationale

Stage de perfectionnement linguistique et culturel à Graz

1. Localisation

- Autriche, **Graz**.

FH | JOANNEUM University of Applied Sciences
International Relations
Culturalize yourself | German as a Foreign Language
Eggenberger Allee 11, 8020 Graz, Austria

2. Catégories concernées

Professeurs d'allemand ou de DNL de toutes catégories, qui enseignent dans un établissement public du **second degré** (enseignement général, technologique et professionnel), et sous certaines conditions, les personnels contractuels et vacataires.

3. Prise en charge

La formation est prise en charge par le ministère de l'Éducation nationale (cours, activités organisées, hébergement en campus). Le repas du soir ainsi que les frais de transport (domicile en France/lieu de stage) sont à la charge des participants.

Les participants sont dans l'obligation d'accepter les modalités d'hébergement prévues dans le cadre du stage et ne peuvent en aucun cas être accompagnés de personnes de leur entourage. Ils s'engagent par ailleurs à **être présents pendant toute la durée du stage et à respecter les principes de ponctualité et d'assiduité**. Toute infraction à cette règle fera l'objet d'un rapport adressé au chef d'établissement, à l'IA-IPR et à l'Inspection générale.

4. Contribution attendue de la formation

Ce stage doit permettre aux participants, à travers la (re)découverte de l'Autriche, son histoire, sa culture, ses traditions, sa modernité, une pratique intensive de la langue, une réflexion sur l'intégration d'aspects culturels dans la pratique linguistique ainsi que l'élaboration de projets concrets de mise en œuvre pédagogique.

5. Caractéristiques du public à former

Entre 12 et 15 professeurs d'allemand ou professeurs de disciplines non linguistiques (DNL) désireux d'améliorer ou d'entretenir leur connaissance et leur pratique de l'allemand, ayant déjà une bonne connaissance de la langue et exerçant notamment en sections européennes.

6. Calendrier

Deux semaines du lundi 17 juillet au vendredi 28 juillet 2023 (arrivée le dimanche 16 juillet au soir – départ le samedi 29 juillet au matin).

Le stage débute le lundi matin et s'achève le vendredi soir. Les jours d'activité devront être au nombre de 10 et représenter une soixantaine d'heures de formation.

7. Objectifs d'acquisition

Durant le stage, les participants devront :

- être mis en situation de pratiquer la langue allemande de façon intensive dans des situations et selon des registres variés ;
- actualiser leur connaissance de la culture germanophone dans ses aspects quotidiens et concrets, notamment par la découverte de Graz et de la Styrie ;
- réfléchir sur l'enseignement de la civilisation autrichienne, par le biais d'une approche didactique centrée sur un projet et une réalisation à partir de thèmes d'études en relation avec l'Autriche ;
- être entraînés à utiliser des techniques et des outils multimédias et/ou numériques pour la mise en œuvre de projets pédagogiques.

8. Caractéristiques et obligations de l'organisme de formation

Le stage sera assuré par un organisme de formation qui fera appel à des intervenants spécialistes de didactique de l'allemand langue étrangère. L'organisateur s'engage :

- à fournir les coordonnées complètes (NOM, prénom, fonction, adresse postale, adresse électronique, téléphone et télécopie) de son responsable pédagogique et de son responsable administratif ;
- à préciser les coordonnées de l'aéroport ou de la gare d'arrivée, ainsi que l'heure limite d'accueil possible.

L'organisateur s'engage à communiquer aux participants toutes les informations relatives au déroulement du stage, **au plus tard un mois avant le début de la formation.**

9. Modalités de la formation

La formation sera dispensée sous des formes variées, privilégiant le travail en petits groupes (ateliers) découverte de la ville ou de la région en petits groupes, activités de recherches, exploitation de sources documentaires, avec sensibilisation aux spécificités de l'aire géographique concernée (aspects historiques, culturels, etc.). L'organisme proposera en outre aux stagiaires, en fonction des ressources culturelles et touristiques locales, une sortie ou excursion pendant le week-end inclus dans la période de stage.

10. Hébergement, restauration et déplacements

Hébergement

L'organisme de formation est chargé de l'hébergement des stagiaires. Cet hébergement sera assuré sur un campus universitaire en colocation de 2 ou 3 personnes, avec chambre individuelle.

Restauration

L'organisme de formation assure la restauration des stagiaires (petit-déjeuner et déjeuner à la cafétéria du campus) pendant toute la durée du stage. Le dîner reste à la charge du stagiaire.

Déplacements

Cette prestation comprend les frais de transports occasionnés par la sortie ou l'excursion inscrite au programme culturel.

Sont exclus de la prestation les frais de voyage (aller et retour) des participants au stage, entre leur domicile en France et le lieu de stage

11. Inscription des participants au stage

L'inscription des participants au stage reste du seul ressort du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (MENJ). Aucun professeur ne pourra être accepté parmi les stagiaires si sa candidature n'a pas été validée par les autorités hiérarchiques et les services compétents.

France Éducation international adressera les listes des participants **début juin 2023 au plus tard**.

12. Bilan du stage

L'organisme de formation organisera une évaluation du stage par les participants. Les conclusions de cette évaluation seront reprises dans le rapport que l'organisme de formation adressera au MENJ à l'issue du stage.

Bilan des acquisitions de la formation, de ses points forts comme de ses points faibles, ce rapport fera des suggestions en vue des aménagements à apporter aux objectifs du stage, à ses contenus et à son organisation matérielle. Ces suggestions aideront le MENJ à répondre au mieux aux besoins du public concerné lors de la mise en place de ses actions de formation à l'étranger de l'été 2024.

La liste des stagiaires effectivement présents sera obligatoirement communiquée avec le bilan du stage, ainsi que le motif d'éventuels désistements.

13. Inspection du stage de formation par l'inspection générale

Le MENJ se réserve le droit d'évaluer le stage.

Le cas échéant, l'organisme de formation serait averti en temps utile de la visite de l'inspection générale en cours de stage.

14. Date limite des inscriptions en ligne : 16 janvier 2023

Les dossiers de candidature, revêtus de tous les avis hiérarchiques, seront déposés auprès du rectorat avant le 31 janvier 2023.